

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION DES ORGANISATIONS
Épreuve E4 : Gestion des obligations comptables, fiscales et sociales
SESSION 2012

Durée de l'épreuve : 4 heures

Coefficient : 4

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants

Page de garde		p. 1
Présentation du cabinet d'expertise comptable et de votre mission		p. 2
Organisation comptable du client DAGAND		p. 3 à 5
DOSSIER 1 : Enregistrement d'opérations courantes et contrôle de la déclaration de TVA	(22 points)	p. 6
DOSSIER 2 : Gestion des immobilisations	(25 points)	p. 7
DOSSIER 3 : Traitement des salaires et des congés payés	(18 points)	p. 8
DOSSIER 4 : Fiscalité des dividendes	(15 points)	p. 9

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Pièces comptables à enregistrer	p. 10 et 11
Annexe 2 : Extrait du mémento fiscal Francis Lefebvre	p. 11
Annexe 3 : Extraits des balances des comptes au 31/12/2010 et 31/12/2011	p. 11
Annexe 4 : Déclaration CA 12 de l'année 2011	p. 12 et 13

DOSSIER 2

Annexe 5 : Caractéristiques du contrat de crédit-bail et documentation fiscale	p. 14
Annexe 6 : Factures d'acquisition et enregistrements comptables	p. 15 et 16
Annexe 7 : Extraits du mémento comptable Francis Lefebvre	p. 16

DOSSIER 3

Annexe 8 : Procédures et données sociales de Mme Blacat	p. 17
Annexe 9 : Extrait de la fiche salariée de Mme Blacat	p. 17
Annexe 10 : Extrait du bulletin de paie du mois de novembre 2011	p. 18
Annexe 11 : Fiche relative à l'avantage en nature véhicule de Mme Blacat	p. 19
Annexe 12 : Extrait du barème d'évaluation réelle de l'avantage en nature du véhicule	p. 19
Annexe 13 : Extrait du calendrier 2011	p. 19

DOSSIER 4

Annexe 14 : Courriel envoyé par M. Dagand Guy	p. 20
Annexe 15 : Fichier « Affectation 2010 Dagandetfils .xls » fourni en pièce jointe du courriel	p. 20
Annexe 16 : Législation relative à l'imposition des dividendes	p. 21

ANNEXES À RENDRE AVEC LA COPIE fournies en un exemplaire :

- Annexe A : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 22
- Annexe B : Feuille de contrôle de la déclaration CA 12	p. 23
- Annexe C : Bordereau d'enregistrement comptable	p. 24
- Annexe D : Tableau relatif aux engagements de crédit-bail au 31 décembre 2011	p. 25
- Annexe E : État préparatoire à l'éventuelle régularisation de l'indemnité de congés payés	p. 25

Avertissement

*Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** sur votre copie.*

*Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie.
Toute information calculée devra être justifiée.
Les écritures comptables devront comporter une date, le code du journal utilisé, le numéro du compte, la référence de l'enregistrement et un libellé.*

SUJET

Le **CECAPS** (Cabinet d'Expertise Comptable et d'Audit du Pays de Savoie) a été créé à Chambéry en avril 2001 par deux associés experts-comptables.

Le cabinet assure les traitements comptables, fiscaux et sociaux des dossiers, mais également des missions d'audit et de conseil auprès de ses quatre cents clients. Ces derniers sont des exploitations individuelles et des professionnels libéraux soumis à l'impôt sur le revenu, pour 60 % d'entre eux et, pour 40 %, des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, principalement des PME-PMI.

Le cabinet emploie 8 collaborateurs (trices) comptables dont un, spécialisé dans le domaine social, deux secrétaires-comptables et un informaticien, responsable du réseau informatique.

VOTRE MISSION

Vous êtes embauché(e) depuis le 1^{er} décembre 2011 comme collaborateur (trice) au sein du cabinet. Votre temps de travail est consacré :

- pour 70 % au traitement des opérations comptables et financières et aux déclarations fiscales d'une quarantaine de dossiers clients ;
- pour 30 % en soutien du collaborateur responsable de la gestion sociale.

Vous devez réaliser, au cours de la période du mois de décembre 2011 jusqu'au mois de mars 2012, diverses tâches comptables, fiscales et sociales pour le compte de Monsieur **Dagand Guy**, client du cabinet. Il exploite une entreprise artisanale, sous la dénomination **DAGAND ÉLEC**, spécialisée dans l'installation et la maintenance de coffrets ou armoires d'alimentation électrique.

Les dossiers à traiter sont les suivants :

- Dossier 1 : Enregistrement d'opérations courantes et contrôle de la déclaration de TVA**
- Dossier 2 : Gestion des immobilisations**
- Dossier 3 : Traitement des salaires et des congés payés**
- Dossier 4 : Fiscalité des dividendes**

Organisation comptable du client DAGAND

Extrait du dossier permanent de l'entreprise DAGAND ÉLEC

Identification et activité		
Dénomination sociale	DAGAND ÉLEC	Date de création : 1 ^{er} avril 2003
Statut juridique	Entreprise individuelle	
Adresse	50, Place du Forum, 73000 Chambéry	
Activité	Artisan électricien, prestataire de services	
Exploitant	Monsieur DAGAND Guy, marié sans contrat	
Conjoint de l'exploitant	Conjoint salarié exerçant la fonction de secrétaire comptable	

Comptabilité et informatique	
Exercice comptable	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
Logiciels de l'entreprise	Progiciel de Gestion Intégré et suite bureautique

Fiscalité		
Imposition	Impôt sur le revenu, catégorie des Bénéfices Industriels et Commerciaux	
Centre de gestion agréé	Adhésion depuis le 1 ^{er} avril 2003	
Régime d'imposition	Réel simplifié BIC et TVA avec versement d'acomptes	Exigibilité : TVA sur les encaissements
Taux de TVA	Taux réduit 5,50 % pour les prestations réalisées chez les particuliers propriétaires de leur habitation principale depuis plus de deux ans	
	Taux normal 19,60 % pour les autres prestations réalisées	
Comptabilisation des prestations de services	À chaque vente, le compte de TVA 44571 – TVA collectée est mouvementé même si le règlement n'intervient pas immédiatement. La détermination de la TVA exigible s'effectue au moment de la déclaration annuelle.	

Données sociales	
Effectif salarié	2
Traitement de paie	Elaboration des bulletins de paie et déclarations sociales effectuée par le cabinet

Extrait du document décrivant les procédures comptables

Procédure des ventes	La gestion des commandes, la facturation et le suivi des comptes clients sont assurés par Mme Dagand. Les écritures de ventes sont automatiquement générées depuis le module de gestion commerciale du PGI.
Procédure des achats	Les factures d'achat et d'avoirs sont datées à leur réception par Mme Dagand qui les contrôle. Les documents conformes à la commande et à la livraison sont transmis au cabinet pour comptabilisation à la date de facture et archivés numériquement.
Traçabilité	La référence de l'enregistrement comptable est reportée sur la pièce justificative, une fois celle-ci comptabilisée. Cette référence est composée du code journal suivi des chiffres du mois et d'une numérotation séquentielle. Exemple : AC12029 pour la 29 ^{ème} écriture passée dans le journal des achats pour le mois de décembre.
Trésorerie	La comptabilisation des mouvements de trésorerie est faite par le cabinet.
Travaux de clôture	Le cabinet utilise le même PGI que DAGAND ÉLEC. Pour la clôture des comptes, les opérations enregistrées par l'entreprise sont rapatriées sur le PGI du cabinet. C'est ensuite le cabinet qui prend en charge tous les travaux de fin d'exercice, notamment l'élaboration de la déclaration CA12 et l'édition des comptes annuels.

Journaux auxiliaires et références des derniers enregistrements

Code	Intitulé	Référence du dernier enregistrement comptabilisé en décembre
AC	Achats	AC12029
AN	À nouveaux	AN01006
BQ	Banque BPA	BQ12039
CA	Caisse	CA12050
OD	Opérations diverses	OD12019
VE	Ventes	VE12132

Opérations particulières à enregistrer au journal des Achats :

1. Le journal des Achats est utilisé pour enregistrer, en plus des achats habituels, les acquisitions d'immobilisations.
2. Les logiciels autonomes de faible valeur acquis sont comptabilisés en charges au journal des Achats.

Extrait du plan des comptes auxiliaires des fournisseurs

...	...
9CECA	Cabinet CECAPS
9CRED	Société CREDIPAR
9ELIT	ÉLIT'INFO
9IKFX	IKF-XAO
9TOTA	Station TOTAL FLAUBERT
9VALL	VALLOT SARL
...	...

Extrait du plan des comptes généraux de l'entreprise DAGAND ÉLEC

1010000	Capital individuel
1080000	Compte de l'exploitant
...	
2050000	Concessions et droits similaires - Logiciels
2183000	Matériel de bureau et matériel informatique
...	
4010000	Fournisseurs
4040000	Fournisseurs d'immobilisations
4111000	Clients – Travaux facturés TN (taux normal)
4112000	Clients – Travaux facturés TR (taux réduit)
4131000	Clients – Effets à recevoir – Travaux facturés TN (taux normal)
4455100	TVA à décaisser
4456200	TVA sur immobilisations
4456400	TVA déductible en attente de décaissement
4456600	TVA sur autres biens et services
4457100	TVA collectée (TN et TR confondus)
4458100	Acomptes – Régime simplifié d'imposition
4860000	Charges constatées d'avance
...	
5120000	Banque BPA
...	
6010000	Achats stockés de coffrets électriques et accessoires
6061000	Fournitures non stockées
6064000	Fournitures administratives papeterie
6068000	Fournitures informatiques
6156000	Maintenance
6122000	Crédit-bail mobilier
6226000	Honoraires
6285000	Charges externes de formation
...	
7041000	Travaux – TVA TN (taux normal)
7042000	Travaux – TVA TR (taux réduit)
7094100	Réductions commerciales accordées sur travaux – TVA TN (taux normal)
7094200	Réductions commerciales accordées sur travaux – TVA TR (taux réduit)
7650000	Escomptes obtenus
...	

**DOSSIER 1 : ENREGISTREMENT D'OPÉRATIONS COURANTES
ET CONTRÔLE DE LA DÉCLARATION DE TVA**

Fin décembre, vous traitez le dossier DAGAND ÉLEC. Vous devez pour cela enregistrer des factures d'achat transmises par l'entreprise et remplir le document joint à la déclaration CA 12 permettant son contrôle.

A. Première partie : Enregistrement d'opérations courantes

Vous êtes chargé(e) de comptabiliser différentes factures d'achat ainsi qu'un règlement relatif à l'une de ces factures.

Vous disposez des **annexes 1 et 2**.

Travail à faire :

Présenter, sur l'*annexe A (à rendre avec la copie)*, les écritures relatives aux factures d'achat et au règlement de la facture Vallot.

B. Deuxième partie : Contrôle de la déclaration de TVA de l'année 2011

Les opérations de vente enregistrées par l'entreprise DAGAND ÉLEC ont été intégrées dans le PGI du cabinet, qui a édité la déclaration CA12 de l'année 2011. Afin de contrôler la validité des sommes y figurant, le cabinet établit un modèle de tableau permettant d'une part le contrôle des encaissements de la période et d'autre part la justification des autres sommes de cette déclaration.

Vous disposez des **annexes 3 et 4**.

Travail à faire :

Justifier sur l'*annexe B (à rendre avec la copie)*, les sommes de la déclaration nécessitant un contrôle.

DOSSIER 2 : GESTION DES IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des travaux de fin d'exercice, vous devez traiter les incidences comptables et fiscales liées à un contrat de crédit-bail et contrôler des enregistrements effectués par la collaboratrice qui avait en charge le dossier avant votre arrivée au sein du cabinet.

A. Première partie : Le contrat de crédit-bail

Monsieur Dagand Guy, exploitant de l'entreprise individuelle DAGAND ÉLEC, utilise un véhicule C5 Berline Exclusive (véhicule de tourisme) à titre professionnel et à titre privé, financé par crédit-bail le 31 mai 2010.

Vous avez à réaliser les opérations comptables et fiscales à caractère obligatoire au 31 décembre 2011 concernant ce véhicule.

Vous disposez de l'**annexe 5**.

Travail à faire :

- 1) Enregistrer pour le contrat de crédit-bail, sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)*, à la date du 31 décembre 2011 :
 - la redevance et son prélèvement ;
 - la régularisation d'inventaire.
- 2) Établir sur l'*annexe D (à rendre avec la copie)* le tableau relatif aux engagements de crédit-bail. Les calculs sont à justifier.
- 3) Déterminer le montant de la redevance à réintégrer au résultat fiscal 2011 de l'entreprise DAGAND ÉLEC.

B. Deuxième partie : L'acquisition d'un ordinateur portable et d'un logiciel

Le 1^{er} décembre 2011, l'entreprise DAGAND ÉLEC a pris livraison d'un ordinateur portable, puis le 15 décembre 2011, elle a fait l'acquisition d'un progiciel permettant la conception d'installations électriques. Vous êtes chargé(e) de contrôler le travail de la collaboratrice qui avait en charge le dossier à cette époque.

Vous disposez des **annexes 6 et 7**.

Travail à faire :

- 1) Identifier et expliquer les éventuelles erreurs d'imputation.
- 2) Corriger, le cas échéant, les enregistrements comptables sur l'*annexe C (à rendre avec la copie)*.

DOSSIER 3 : TRAITEMENT DES SALAIRES ET DES CONGÉS PAYÉS

Dans le cadre de votre portefeuille clients, vous intervenez également sur le dossier social de l'entreprise DAGAND ÉLEC.

M. Dagand souhaite apporter des précisions à Mme Blacat, salariée électricienne de l'entreprise.

A. Première partie : Analyse d'un bulletin de paie

Vous devez expliquer à M. Dagand certains éléments figurant sur le bulletin de paie du mois de novembre 2011 de Mme Blacat, bulletin généré par le logiciel de gestion des ressources humaines du cabinet.

Vous disposez des **annexes 8, 9, 10, 11 et 12**.

Travail à faire :

- 1) Justifier les calculs des éléments suivants du bulletin de paie de novembre 2011 de Mme Blacat :
 - le nombre mensuel d'heures supplémentaires ;
 - le montant de l'avantage en nature « véhicule » ;
 - le montant du salaire net ;
 - le montant du salaire net imposable mensuel.
- 2) Indiquer la raison pour laquelle l'avantage en nature figure à deux endroits sur le bulletin de paie :
 - au niveau du salaire brut ;
 - entre le salaire net et le salaire net à payer.

B. Deuxième partie : Calculs et régularisation de l'indemnité de congés payés

M. Dagand vous interroge pour répondre à des questions posées par Mme Blacat sur son droit aux congés payés pour la période de référence 2010-2011.

Vous disposez des **annexes 8, 9, 10 et 13**.

Travail à faire :

- 1) Calculer le montant de l'indemnité de congés payés selon la méthode du dixième, due à Mme Blacat, pour la période de référence 2010-2011.
- 2) Présenter, sur l'*annexe E (à rendre avec la copie)*, les calculs qui conduisent à déterminer l'indemnité de congés payés selon la méthode du maintien de salaire.
- 3) Indiquer la raison pour laquelle il n'y a pas de régularisation de l'indemnité de congés payés sur le bulletin de paie de novembre de Mme Blacat.

DOSSIER 4 : FISCALITÉ DES DIVIDENDES

Par ailleurs, M. Guy Dagand est associé dans la SARL Dagand et Fils créée par son père en 1998. Cette société, soumise à l'impôt sur les sociétés, a pour activité l'installation de réseaux électriques industriels.

Dans le cadre de la préparation de sa déclaration des revenus 2011, M. Dagand vous demande par courriel des précisions sur l'imposition des dividendes perçus de cette SARL.

Vous disposez des **annexes 14, 15 et 16**.

Travail à faire :

- 1) Calculer pour contrôle le montant des dividendes nets perçus par M. Dagand.
- 2) Présenter le courrier destiné à M. Dagand répondant aux questions de son courriel sur le prélèvement libératoire (modalités d'application et intérêts). Justifier par le calcul la réponse à la seconde interrogation de M. Dagand.

Afin de préserver l'anonymat, vous vous identifierez en tant que collaborateur(trice) du cabinet CECAPS.

ANNEXE 1 : Pièces comptables à enregistrer

VALLOT SARL

1284 Chemin de la Cassine
73000 Chambéry

Reçu : 16/12/2011

RCS : 357 480 950 - N° TVA Intracom. : FR 46 369 250 625

Facture n° : 4066

Date : 15/12/2011

DAGAND ÉLEC

73000 Chambéry

Coffrets d'alimentation électrique et sets accessoires	1 460,00
Remise 3 %	<u>43,80</u>
Net commercial	<u>1 416,20</u>
TVA 19,60 % (base HT : 1 416,20)	277,58

Montant TTC en votre aimable règlement

1 693,78 €

Escompte de 1 % pour tout paiement anticipé sous huitaine.

Seule la TVA correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à déduction (1)

(1) Cette mention dispense le vendeur d'établir une facture d'avoir pour escompte.

Reçu : 20/12/2011

CECAPS Expertise comptable - Audit et Conseil

151 allée Albert Sylvestre
73000 Chambéry
Tél. 04 79 28 90 12
Fax 04 79 82 04 65

Facture n° : 09120285

Date : 18/12/2011

Code Client : 411511

DAGAND ÉLEC

50 Place du Forum
73000 Chambéry

NOTE D'HONORAIRES ET DÉBOURS

	Taux TVA	Montant HT
Missions comptables mensuelles : novembre 2011	19,60	300,00 €
Missions sociales mensuelles : novembre 2011	19,60	<u>155,00 €</u>
Total net hors taxes :		455,00 €
TVA 19,60 % :		<u>89,18 €</u>
TOTAL À PAYER :		544,18 €

La présente facture est payable par LCR magnétique au 20/01/2012.

En cas de paiement anticipé, il ne sera fait aucun escompte.

Pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal pour retard de paiement après mise en demeure préalable.

Station TOTAL FLAUBERT

Rond Point Flaubert
73000 Chambéry

Reçu : 21/12/2011

RCS : 542 034 921 - N° TVA Intracom. FR 46 433 249 315

Facture n° : 1258

Date : 21/12/2011

DAGAND ÉLEC

50 Place du Forum – 73000 Chambéry

Carburant : gazole	69,01 €
TVA 19,60 %	<u>13,53 €</u>
Montant TTC	<u>82,54 €</u>

Véhicule de tourisme C5 Berline

Payable au 15/01/2012 après réception du récapitulatif mensuel de décembre

ANNEXE 1 (suite) : Pièces comptables à enregistrer

Talon de chèque	
Banque Populaire des Alpes	Chèque n° 0029565
Date : <i>22/12/2011</i>	
Objet : <i>Règlement Fac. n° 4066 sous déduction escompte de 1 %</i>	Montant : <i>1 676,84 €</i>
Ordre : <i>VALLOIS SARL</i>	

ANNEXE 2 : Extrait du mémento fiscal Francis Lefebvre 2011

§ 61405 Produits exclus partiellement du droit à déduction...

- a. N'ouvrent droit à déduction qu'à hauteur de **80 %** du montant de la taxe les ayant grevés... les **gazoles** et le **superéthanol E85**, mentionnés aux indices d'identification 20, 22 et 55 du tableau B de l'article 265 du Code des douanes, utilisés comme carburants pour des **véhicules** et engins exclus du droit à déduction...

ANNEXE 3 : Extraits des balances des comptes au 31/12/2010 et 31/12/2011

Balance des comptes clients au 31/12/2010

Compte	Intitulé	Solde débit.	Solde crédit.
4111000	Clients - TVA TN	14 402,99	
4112000	Clients - TVA TR	0,00	
4131000	Clients - Effets à recevoir - TVA TN	18 524,69	

Balance au 31/12/2011 avant comptabilisation de la déclaration CA12

Compte	Intitulé	Solde débit.	Solde crédit.
4111000	Clients - TVA TN	21 326,56	
4112000	Clients - TVA TR	21 051,26	
4131000	Clients - Effets à recevoir - TVA TN	39 606,48	
4456200	TVA sur immobilisations	2 376,75	
4456400	TVA déductible en attente d'encaissement	526,70	
4456600	TVA sur autres biens et services	14 288,89	
4457100	TVA collectée (TN et TR confondus)		34 741,68
4458100	Acomptes – Régime simplifié d'imposition	7 576,00	
7041000	Travaux - TVA TN		124 720,33
7042000	Travaux - TVA TR		96 785,05
7094100	Réductions commer. accordées sur travaux - TVA TN	2 157,45	
7094200	Réductions commer. accordées sur travaux - TVA TR	0,00	

ANNEXE 4 : Déclaration CA 12 de l'année 2011

@Internet-DGFiP

I - TVA BRUTE							
OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe	OPERATIONS NON IMPOSABLES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0043	
02	Exportations hors CE	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4D	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France	0029	
04	Livraisons intracommunautaires	0034					
OPERATIONS IMPOSABLES				Base hors taxe	Taxe due		
- réalisées en France métropolitaine							
05	Taux normal 19,6 %	0206			99147	19433	
06	Taux réduit 5,5 %	0105			76831	4226	
6B							
- réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit 2,1 %	0100					
8B							
- à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
10	Anciens taux	0900					
- autres opérations							
AA	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité imposables en France	0030					
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du Code général des impôts)	0040					
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du Code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
14	Acquisitions intracommunautaires	0031					
	dont						
15	TVA sur immobilisations <input type="text" value="0982"/>						
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5 à 14)						23659
AUTRE TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice				0983		
18	TVA antérieurement déduite à reverser				0600		
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18)						23659
II - TVA DÉDUCTIBLE							
AUTRES BIENS ET SERVICES						Taxe déductible	
20	Déductions sur factures (1)				0702	14289	
21	Déductions forfaitaires (1)				0704		
22	TOTAL (lignes 20 + 21)						14289
IMMOBILISATIONS							
23	TVA déductible sur immobilisations (1)				0703	2377	
AUTRE TVA A DEDUIRE							
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé				0058		
25	Omissions ou compléments de déductions				0059		
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de taxation forfaitaire <input type="text" value=""/>						
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25)						16666
27	Dont TVA non perçue récupérable par les assujettis disposant d'un établissement stable dans les DOM (articles 295-1-5° et 295 A du code général des impôts)				0709		

ANNEXE 4 : Déclaration CA 12 de l'année 2011 (suite)

@internet-DGFiP

III - TVA NETTE				
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION				Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26)			6993
	<i>ou</i>			
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)			0705
IMPUTATIONS/REGULARISATIONS				
	Col 1 : Montant effectivement payé	Col. 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et/ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)
Acompte 1	1948			
Acompte 2	2010			
Acompte 3	2010			
Acompte 4	1608			
	Tot. 1 7 576	Tot. 2	31	Sommes à imputer
			32	Sommes à ajouter
				0018 7576
				9989
				9999
RÉSULTAT NET				
33	SOLDE À PAYER si (lignes 28 + 32) – (lignes 29 + 30 + 31) ≥ 0			
	<i>ou</i>			
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT si (lignes 30 + 31) – (lignes 28 + 32) ≥ 0			583
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE (lignes 29 + 34) ou (lignes 29 + 30 + 31 – 32)			0020 583
IV - DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES				
	Nature des taxes			Taxe brute
36	Taxe sur les retransmissions sportives (CGI, art. 302 bis ZE)			4215
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)			4220
38	Taxe d'abattement (CGI, art. 1609 septvicies)			4216
39	Taxe sur l'édition des ouvrages de librairie (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)			3510
40	Taxe sur les appareils de reproduction ou d'impression (CGI, art. 1609 undecies et suiv.)			3520
41	Taxe sur les huiles alimentaires FIPSA (CGI, art. 1609 vicies)			3240
42	Taxe sur les ventes et les locations de vidéogrammes destinés à l'usage privé du public (CGI, art. 1609 sexdecies B)			4202
43	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y)			4206
44	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art. 1599 vicies)			4204
45	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art. 1609 sexvicies)			4217
46	Taxe sur les boues d'épuration urbaines et industrielles (CGI, art. 302 bis ZF)			4223
47	Contribution perçue au profit de l'INPES (CGI, art. 1609 octovicies)			4222
4A	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) (CGI, art. 1605 et suiv.)			4219
4B	Contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance audiovisuelle) due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)			4221
4C	Taxe sur la publicité diffusée par voie de radiodiffusion sonore et de télévision (CGI, art. 302 bis KD)			4214
4D	Taxe sur la publicité télévisée (CGI, art. 302 bis KA)			4201
4E	Contribution annuelle pour la modernisation du secteur de la restauration (article 22 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques)			4227
4F			
48	ACOMPTES TAXES ASSIMILEES PAYÉS OU RESTANT DUS			0019
V - RÉCAPITULATION				
	CREDIT OU EXCEDENT		SOLDE A PAYER	
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35) ..		583	54 TVA (report de la ligne 33)
50	8002			55 Taxes assimilées
51	8003	583		[(total lignes 36 à 4F) – ligne 48]
52	8004			
53	Taxes assimilées [ligne 48 – (total I. 36 à 4F)]			
	Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits I. 30). Précisez l'année.		56	TOTAL À PAYER (Lignes 54 + 55)
58	<input checked="" type="checkbox"/> Avril 2, 0, 1, 1	<input checked="" type="checkbox"/> Octobre 2, 0, 1, 1		(N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)
	<input checked="" type="checkbox"/> Juillet 2, 0, 1, 1	<input checked="" type="checkbox"/> Décembre 2, 0, 1, 1		
BASE DE CALCUL DES ACOMPTÉS DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT				
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]			9370
La partie demande de remboursement de crédit de TVA (page 4) peut être transmise par téléTVA.				
Avec TéléTVA (par transfert de fichier ou internet), vous pouvez déclarer et payer votre TVA sans aucune contrainte de réception d'imprimé, de délai d'acheminement, de date d'ordre de virement éventuel. La somme due sera prélevée automatiquement, au plus tôt, à la date d'échéance. Contactez votre service ou votre correspondant "téléprocédures" (coordonnées sur www.impots.gouv.fr).				

ANNEXE 5 : Caractéristiques du contrat de crédit-bail et documentation fiscale

⇒ **Éléments du contrat de crédit bail**

Bailleur : Société CRÉDIPAR, 20 avenue Georges Pompidou, 69003 Lyon

Véhicule loué :

Caractéristiques : Marque : Citroën
Catégorie : Voiture particulière (VP)
Type : RDRHRJ
N° de série : VF7RDRHRJ54014652
Désignation : Nouvelle C5 Berline Exclusive
Taux d'émission de carbone : 188g/km

Valeur d'achat TTC du véhicule par le bailleur: 31 316,60 EUR

Date d'achat par le bailleur : 31 mai 2010

Amortissement pratiqué par le bailleur : 4 ans selon le mode linéaire

Période de location : du 31/05/2010 au 31/05/2014

Échéancier :

Nb	Date d'échéance	Montant loyer HT	Montant TVA	Montant loyer TTC
1	31/05/2010	3 927,67 €	769,82 €	4 697,49 €
47	30/06/2010 au 30/04/2014	547,25 €	107,26 €	654,51 €

Dans le tableau ci-dessus « Nb » signifie nombre de prélèvements.

Il faut lire une première mensualité prélevée le 31/05/2010 d'un montant TTC de 4 697,49 €, et 47 mensualités, prélevées du 30/06/2010 au 30/04/2014, chacune égale à 654,51 € TTC.

Modalités de règlement : - Redevances mensuelles versées d'avance
- Prélèvement sur compte bancaire BPA au dernier jour du mois

Option d'achat

...

⇒ **Extraits du mémento Fiscal Francis Lefebvre 2011**

§ 9020 Amortissement des voitures particulières ... L'article 39-4 du CGI interdit, sauf justification, la déduction de l'amortissement des véhicules de tourisme..., pour la fraction de leur prix d'acquisition, taxes comprises, supérieure à 9 900 € pour les véhicules les plus polluants (taux d'émission de dioxyde de carbone supérieur à 200 g/km) acquis depuis le 1^{er} janvier 2006 et mis en circulation après le 1^{er} juin 2004. Pour les autres véhicules, le plafond est fixé à 18 300 €...

§ 9035 Loyers des voitures particulières Les entreprises qui prennent en location des voitures neuves ou d'occasion, sont soumises, du point de vue de la déduction des loyers correspondants, à un plafonnement analogue à celui qui s'applique à l'amortissement des véhicules dont les entreprises sont propriétaires.

Ce plafonnement concerne le loyer des voitures particulières prises soit en crédit-bail, soit en location d'une durée supérieure à trois mois...

ANNEXE 6 : Factures d'acquisition et enregistrements comptables**ÉLIT'INFO**

15, chemin du Peney - BP 1205 - 73017 Chambéry Cedex
Tél. 04 79 82 35 30 - Fax 04 79 60 49 46 - E-mail : elit-info.com

Reçu : 02/12/2011

Enregistrement
AC12005

DAGAND'ÉLEC
50 Place du Forum
73000 Chambéry

Facture n° : 512 Date : 01/12/2011

Devis n° : 8429 Date : 15/11/2011

Référence Client : 411280

Éléments	Montant HT
Micro HP Business Desktop DC 5750 AX 2 équipé de : <i>Ram 2 Go, DD 160 Go, Grav. DVD, écran plat TFT HP 22'', et système d'exploitation Windows XP Professionnel</i>	780,00 €
Boîte de DVD réinscriptibles (1)	50,00 €
Total net hors taxes	830,00 €
TVA au taux de 19,60 %	162,68 €
Total TTC	992,68 €

La présente facture est payable à 45 jours : échéance le 15/01/2012.

Pas d'escompte accordé pour un règlement anticipé.

Pénalité de 1,5 fois le taux d'intérêt légal pour retard de paiement après mise en demeure préalable.

(1) Les DVD ne font pas l'objet d'un suivi en stock.

Le 02/12/2011, cette facture a été comptabilisée comme ci-dessous :

Code journal : AC

Intitulé : Achats

Année : 2011

Mois : 12

Jour	Enregis- trement	Compte général	Compte auxiliaire	Intitulé	Débit	Crédit	Libellé
01	AC10005	2183000		Mat. de bureau et mat. informatique	830,00		ÉLIT'INFO, S/Fac 512
		4456200		TVA sur immobilisat.	162,68		
		4040000	9ELIT	ÉLIT'INFO		992,68	

ANNEXE 6 (suite) : Factures d'acquisition et enregistrements comptables

IKF-XAO 75, rue de la liberté - 73000 Chambéry Tél. 04 79 70 16 00 - Fax 04 79 70 16 01 - E-mail : contact@ikf-xao.com		
Reçu : 15/12/2011	Enregistrement AC12087	DAGAND ÉLEC 50 Place du Forum 73000 Chambéry
Facture n° : V1012 Date : 15/12/2011		
Élément		Montant HT
Progiciel IKF Electrical V5 (conception d'installations électriques) Formation au progiciel IKF Electrical V5 (1 jour sur site)		390,00 € 300,00 €
Total net hors taxes		690,00 €
TVA au taux de 19,60 %		135,24 €
Total TTC		825,24 €
TVA ACQUITTÉE D'APRÈS LES DÉBITS La présente facture est payable à réception.		

Le 15/12/2011, l'enregistrement suivant a été passé :

Code journal : AC

Intitulé : Achats

Année : 2011

Mois : 12

Jour	Enregis- tremment	Compte général	Compte auxiliaire	Intitulé	Débit	Crédit	Libellé
15	AC10087	2050000		Concessions et droits similaires - logiciels	690,00		IKF-XAO, Fac V1012
		4456200		TVA sur immobilisat.	135,24		
		4040000	9IKFX	IKF-XAO		825,24	

ANNEXE 7 : Extraits du mémento comptable Francis Lefebvre 2011

§ 1621 Logiciels autonomes acquis

I. [...]

II. Cas particuliers : logiciels acquis de faible valeur

Fiscalement, les logiciels acquis pour un prix inférieur à 500 € HT peuvent être :

- soit immobilisés [...];
- soit passés en charges, immédiatement déductibles.

Cette tolérance fiscale est [...] applicable en comptabilité.

§ 1683 Frais accessoires

III. [...]

Le tableau ci-après, élaboré par nos soins, présente les exemples les plus fréquents de frais accessoires à inclure (ou exclure) dans le coût d'acquisition des immobilisations incorporelles.

Exemples de dépenses engagées lors de l'acquisition (ou de la production) d'un bien	Exclu du coût d'entrée	Inclus dans le coût d'entrée
...
11. Coûts d'introduction (de lancement) d'un nouveau produit ou service dont (Avis CNC n° 2004-15, § 4.3.1.1) : - frais de publicité et de promotion (films publicitaires), - frais de recrutement, de formation, - frais de préfinancement, - ...	X	
...

ANNEXE 8 : Procédures et données sociales de Mme Blacat

Procédures de l'entreprise DAGAND ÉLEC

Jours fériés chômés	Tous les jours fériés sont chômés.
Méthode de retenue des absences	Le décompte des absences se fait en jours ouvrables. Le maintien du salaire est appliqué à chaque prise de congés payés. La régularisation de l'indemnité de congés payés est faite quand le droit acquis au titre d'une année de référence est entièrement soldé. À cette date, une comparaison est effectuée entre la règle du dixième et la règle du maintien de salaire et un complément d'indemnité de congés payés est éventuellement versé.
Méthode de calcul de l'indemnité de congés payés (ICP)	L'entreprise utilise la méthode forfaitaire simplifiée suivante : $ICP = \frac{\text{salaire mensuel de référence} \times \text{nombre de jours ouvrables de congés}}{26}$

Données sociales de Mme Blacat

Durée de travail effective	39 heures hebdomadaires, du lundi au vendredi, soit 169 heures par mois.
Rémunération des heures travaillées	Son salaire de base correspond à la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires. Ses heures supplémentaires effectuées sont mensualisées.
Avantage en nature-véhicule	Elle bénéficie d'un véhicule dont l'entreprise est propriétaire. Pendant le congé principal de 4 semaines, le véhicule est restitué. Ainsi, l'avantage en nature n'est pas attribué.

ANNEXE 9 : Extrait de la fiche salariée de Mme Blacat

Fiche salarié	Matricule : <i>S001</i>	Nom : <i>Blacat</i>	Prénom : <i>Angeline</i>																					
Entrée : <i>01/12/2007</i>	Sortie :	Motif départ :																						
...																								
Situation familiale : <i>Mariée</i>	Situation du conjoint : <i>Salarié</i>	Enfant(s) à charge : <i>1</i>																						
...																								
Durée de travail hebdomadaire : <i>39 heures</i>	Salaire de base pour 151,67 h : <i>1 500,00 €</i>																							
Avantage en nature : <i>Véhicule utilitaire</i>	Salaire pour 169 h : <i>1 714,20 €</i>																							
...																								
Absences pour congés payés et suivi																								
<table border="1"><thead><tr><th>Année de référence 2010/2011</th><th>Disponible</th><th>Supplément</th><th>Pris</th><th>Solde</th></tr></thead><tbody><tr><td>Du <i>lu 01/08/11</i> au <i>lu 29/08/11 inclus</i></td><td><i>30</i></td><td><i>0</i></td><td><i>24</i></td><td><i>6</i></td></tr><tr><td>Du <i>lu 03/10/11</i> au <i>je 06/10/11 inclus</i></td><td><i>6</i></td><td><i>0</i></td><td><i>4</i></td><td><i>2</i></td></tr><tr><td>Du <i>je 10/11/11</i> au <i>di 13/11/11 inclus</i></td><td><i>2</i></td><td><i>0</i></td><td><i>2</i></td><td><i>0</i></td></tr></tbody></table>	Année de référence 2010/2011	Disponible	Supplément	Pris	Solde	Du <i>lu 01/08/11</i> au <i>lu 29/08/11 inclus</i>	<i>30</i>	<i>0</i>	<i>24</i>	<i>6</i>	Du <i>lu 03/10/11</i> au <i>je 06/10/11 inclus</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>2</i>	Du <i>je 10/11/11</i> au <i>di 13/11/11 inclus</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>				
Année de référence 2010/2011	Disponible	Supplément	Pris	Solde																				
Du <i>lu 01/08/11</i> au <i>lu 29/08/11 inclus</i>	<i>30</i>	<i>0</i>	<i>24</i>	<i>6</i>																				
Du <i>lu 03/10/11</i> au <i>je 06/10/11 inclus</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>4</i>	<i>2</i>																				
Du <i>je 10/11/11</i> au <i>di 13/11/11 inclus</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>2</i>	<i>0</i>																				
Relevé des salaires bruts mensuels																								
<table border="1"><tbody><tr><td>...</td><td>...</td></tr><tr><td>Août 2011</td><td>1 714,20 €</td></tr><tr><td>...</td><td>...</td></tr><tr><td>Octobre 2011</td><td>1 888,75 €</td></tr><tr><td>Novembre 2011</td><td>1 888,75 €</td></tr></tbody></table>	Août 2011	1 714,20 €	Octobre 2011	1 888,75 €	Novembre 2011	1 888,75 €														
...	...																							
Août 2011	1 714,20 €																							
...	...																							
Octobre 2011	1 888,75 €																							
Novembre 2011	1 888,75 €																							
Cumul des salaires bruts perçus au cours de la période de référence 2010-2011 : 19 771,63 €																								

ANNEXE 10 : Extrait du bulletin de paie du mois de novembre 2011

BULLETIN DE PAIE		Période du : 01/11/2011		au : 30/11/2011	
		Versement : 30/11/2011		par : Virement	
DAGAND ÉLEC Adresse : 50 Place du Forum 73000 Chambéry N° SIRET : 732 829 320 Code NAF (APE) : 45.3A N° URSSAF : 730 149100491		Salarié : Matricule : S001 Nom : BLACAT Prénom : Angeline Adresse : 12 rue Corbelet CP et ville : 73000 Chambéry Emploi : Électricien Catégorie : Non cadre Date entrée : 01/12/2007			
Éléments	Nombre	Taux	Montant		
Salaire de base	151,67	9,89	1 500,00		
Heures supplémentaires à 125%	17,33	12,36	214,20		
Retenue pour absence :					
Motif : Congés payés					
Du : Jeu 10/11 au : Dim 13/11	2	72,65	- 145,30		
Maintien du salaire			145,30		
Autres majorations :					
Prime diverse					
Avantages en nature "véhicule"			174,55		
SALAIRE BRUT			1 888,75		
Cotisations sociales	Base	Part salariale		Part patronale	
		Taux	Montant	Taux	Montant
CSG / CRDS non déductibles	1 624,31	2,90%	47,11		
CSG déductible	1 624,31	5,10%	82,84		
CSG déduc. sur heures défiscalisées	207,77	8,00%	16,62		
Assurance maladie	1 888,75	0,75%	14,17	13,10%	247,43
Réduction cotisations salariales	214,20	21,46%	-45,97		
Réduction cotisations patronales	17,33			1,50 €	-26,00
Allègement Fillon (RUF)	1 888,75			0,130	-245,54
Total cotisations			359,36		500,99
SALAIRE NET			1 529,39		
Indemnités					
Acomptes, avances					
Avantages en nature			174,55		
SALAIRE NET A PAYER			1 354,84		
Salaire net imposable mensuel	1 362,30	Congés payés	Acquis	Pris	À prendre
Salaires nets imposables cumulés	16 932,80	2010/2011	30	30	0
		2011/2012	15	0	15
Le bulletin de paie est à conserver sans limitation de durée.					

ANNEXE 11 : Fiche relative à l'avantage en nature véhicule de Mme Blacat

Véhicule	Immatriculation :	7025 WP 73	Marque :	Peugeot 207
...				
Année d'acquisition :	01/04/2010	Coût d'achat TTC :	13 000 €	
Kilométrage au compteur :	35 400	Kilométrage annuel parcouru :	18 500	
Mise à disposition de :	S001 Nom : Blacat	Kilométrage privé annuel parcouru :	7 400	
Carburant non pris en charge par l'entreprise		Durée avantage en mois : 11		
Méthode de valorisation de l'avantage en nature-véhicule : selon les dépenses réelles				
		Exercice 2011	Assurance	Entretien
		Dépenses TTC réelles cumulées	960 €	1 240 €

Remarque : fiche mise à jour au 30/11/2011

ANNEXE 12 : Extrait du barème d'évaluation réelle de l'avantage en nature du véhicule d'après : <http://rfconseil.grouperf.com/chiffres/>

ÉVALUATION ANNUELLE SUR LES DÉPENSES RÉELLES			
	Véhicule acheté		Véhicule en location ou en location avec option d'achat
	5 ans et moins	Plus de 5 ans	
➤ L'employeur ne prend pas en charge le carburant	20 % du coût d'achat TTC réglé par l'entreprise, majoré de l'assurance et des frais d'entretien	10 % du coût d'achat TTC réglé par l'entreprise, majoré de l'assurance et des frais d'entretien	Coût global annuel de la location, majoré du prix de l'assurance et des frais d'entretien
	Formule pour évaluer l'avantage en nature annuel : Résultat obtenu en additionnant les trois valeurs listées ci-dessus x Kilométrage privé / Total de km parcourus par le véhicule pour la même période		
➤ L'employeur prend en charge le carburant	...		

ANNEXE 13 : Extrait du calendrier 2011

Août

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Octobre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Novembre

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Extraits des dictionnaires RF social 2011

Liste des jours fériés : Le code du travail prévoit une liste de 11 jours de fêtes légales : ...15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre...

Jours ouvrables : Les jours ouvrables sont tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire... et des jours fériés légaux...

ANNEXE 14 : Courriel envoyé par M. Dagand Guy

Destinataire (To)	<i>collaborateur@cecapschambery.fr</i>
Copie conforme (Cc)	
Sujet (Object)	<i>Dividendes SARL Dagand et Fils</i>
Date d'envoi (Date)	<i>Ven, 23 mars 2012 15 :39</i>
Origine (From)	<i>guy.dagand@orange.fr</i>
Pièce jointe	<i>affectation2010_Dagandetfils.xls</i>

Bonjour,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous prie de trouver en pièce jointe le tableau d'affectation du résultat 2010 de la SARL de mon père.

En qualité d'associé de cette SARL dont je détiens 300 parts, j'ai perçu, en juin 2011, 1 030,50 € de dividendes nets.

Je ne détiens pas d'autres titres en portefeuille.

Je n'ai pas supporté de frais pour l'acquisition et la conservation de ce revenu.

Par ailleurs, pour simplifier la modalité d'imposition de ce revenu, au moment du versement, on m'a conseillé d'opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Pourriez-vous répondre par courrier à mes interrogations sur les deux points suivants :

- 1. Quelles sont les conséquences de l'option pour le prélèvement libératoire ?*
- 2. Est-il judicieux dans mon cas de continuer à utiliser cette option ?*

Cordialement,

Guy Dagand

ANNEXE 15 : Fichier « Affectation 2010 Dagandetfils.xls » fourni en pièce jointe du courriel

Origines		
Résultat de l'exercice		30 150,28
Affectations		
Réserve légale	0,00	
Réserves facultatives	25 650,00	
Dividendes (1)	4 500,00	
Report à nouveau	0,28	
(1) Dividende pour une part : 4 500 € / 900 parts = 5,00 €		

ANNEXE 16 : Législation relative à l'imposition des dividendes

Extraits du mémento fiscal Francis Lefebvre 2011

2. Modalités d'imposition

a. Régime de droit commun

§ 24600 Les dividendes perçus par les personnes physiques sont soumis, en principe, à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application d'un abattement de 40 % et d'un abattement fixe annuel [...].

§ 24635 **Abattement fixe annuel** Tous les revenus distribués ayant fait l'objet de l'abattement de 40 % ouvrent droit à un abattement fixe annuel dont le **montant** est fixé à :

- 1525 € pour les **célibataires**, veufs ou divorcés et pour les époux soumis à une imposition séparée ;
- 3050 € pour les **couples** mariés ou liés par un Pacs soumis à imposition commune.

L'abattement fixe s'applique chaque année après imputation des frais et charges déductibles [...].

b. Prélèvement forfaitaire libératoire

§ 24680 Les dividendes et distributions assimilées peuvent être soumis, sur option du contribuable, à un prélèvement forfaitaire libératoire. Cette option a pour effet de libérer les revenus auxquels le prélèvement s'applique de l'impôt sur le revenu [...].

§ 24690 **Exercice de l'option** a. Lorsque l'établissement payeur est établi en France, l'option doit être formulée au plus tard lors de l'encaissement des revenus, auprès de cet établissement payeur (établissement financier teneur du compte-titre de l'actionnaire ou société distributrice).

§ 24695 **Liquidation** Le prélèvement est calculé sur le **montant brut** des revenus perçus, sans déduction des frais et charges qui peuvent grever ce revenu ni abattement.

Il est liquidé au **taux** de 19%, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux. [...].

Remarque : le taux des prélèvements sociaux pour les dividendes versés en juin 2011 est de 12,3 %.

ANNEXE B (à rendre avec la copie) : FEUILLE DE CONTRÔLE DE LA DÉCLARATION CA 12

Numéros de ligne	Justification
<p>Règles de gestion des lignes 5 et 6</p>	<p>Cumul HT des créances clients et effets à recevoir en début d'exercice + Travaux facturés nets des réductions commerciales HT de l'exercice - Cumul HT des créances clients et effets à recevoir en fin d'exercice.</p>
<p>Ligne 5 « Opérations imposables réalisées en France métropolitaine taux normal 19,6% » Montant : 99 147 €</p>	
<p>Ligne 6 « Opérations imposables réalisées en France métropolitaine taux réduit 5,5% » Montant : 76 831 €</p>	
<p>Ligne 20 « Déductions sur factures » Montant : 14 289 €</p>	
<p>Ligne 23 « TVA déductible sur immobilisations » Montant : 2 377 €</p>	
<p>Ligne 28 « TVA due » Montant : 6 993 €</p>	
<p>Ligne 30 « Acomptes payés » Montant : 7 576 €</p>	
<p>Ligne 34 « Excédent de versement » Montant : 583 €</p>	

ANNEXE D (à rendre avec la copie) : TABLEAU RELATIF AUX ENGAGEMENTS DE CRÉDIT-BAIL au 31 décembre 2011

Poste	Redevances payées		Redevances restant à payer			
	de l'exercice	cumulées	Jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer
Matériel de transport (véhicule C5)						

ANNEXE E (à rendre avec la copie) : ÉTAT PRÉPARATOIRE À L'ÉVENTUELLE RÉGULARISATION DE L'INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS

INDEMNITÉ DE CONGÉS PAYÉS DE Mme BLACAT

Méthode du maintien du salaire			
Période de congés	Nombre moyen de jours ouvrables par mois	Nombre de jours ouvrables de congé payés pris	Calcul et montant du maintien du salaire
Du 1/08 au 29/08/11	26		
Du 3/10 au 06/10/11	26		
Du 10/11 au 13/11/11	26		
Total des salaires maintenus pendant les congés			